

10 Faits divers & Justice

Gabon-France/Irresponsabilité parentale

Une étudiante gabonaise jette son bébé dans une poubelle à Clermont-Ferrand

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

UNE jeune gabonaise âgée de 19 ans, dont l'identité n'a pas été révélée, a été interpellée le lundi 29 avril 2019, sur le campus universitaire des Cézeaux, pour avoir jeté son nouveau-né dans une poubelle située à l'avenue Albert-Elisabeth, dans le

quartier de la gare à Clermont-Ferrand (France). Cette étudiante, arrivée dans l'Hexagone pour poursuivre ses études dans un Institut universitaire de technologie (IUT) de Clermont-Ferrand, a été présentée devant un juge d'instruction le mardi 30 avril dernier, en vue d'une mise en examen, rapporte la presse française.

C'est un Sans domicile fixe (SDF) qui a fait l'horrible découverte du corps sans vie de l'enfant de sexe masculin.

Selon la même source, de nombreux indices ont permis à la Sûreté du département du Puy-de-Dôme de remonter jusqu'à la mère. Notamment les traces de sang retrouvées à son domicile, au cours d'une per-

quisition effectuée par les policiers. Non sans relever que ledit domicile se trouve non loin du lieu de la découverte macabre.

Selon les premières constatations, la jeune femme aurait "subi" sa grossesse et l'enfant serait né prématurément. Les résultats de l'autopsie estiment l'âge du nouveau-né à sept mois. Selon la mère de la victime, le

bébé était viable au moment de l'accouchement, a expliqué le procureur de la République de Clermont-Ferrand, Eric Mailaud.

La jeune femme aurait accouché toute seule chez elle. En arrivant en France, elle n'était visiblement pas du tout informée du suivi médical obligatoire et du protocole en vigueur, a précisé

le haut magistrat.

La jeune étudiante gabonaise a été déférée devant la justice mardi soir. Une information judiciaire a été ouverte à cet effet pour privation de soins ayant entraîné la mort.

À l'issue de son interrogatoire, la maman indigne devrait être placée sous contrôle judiciaire. Elle est donc en liberté pour le moment.

Accident de la route sur l'axe Bakoumba-Moanda

Un grumier pique du nez dans un talus au village Landrebenghé



Le grumier accidenté.



Des témoins sur le lieu de l'accident.

G.M.S.

Moanda/Gabon

Après avoir perdu son équilibre à la suite du détachement d'une bille, un camion grumier a effectué une spectaculaire sortie de route sur l'axe Bakoumba-Moanda, avant de piquer du nez dans un talus. Si personne n'a été blessé, en revanche, les dégâts matériels sont importants.

C'EST le bruit assourdissant provoqué par le choc qui a attiré l'attention des habitants du village Landrebenghé, situé sur l'axe routier Bakoumba-Moanda, il y a quelques jours.

En se rendant sur le lieu de l'impact, à l'entrée de leur village, ils ont trouvé un camion grumier le

capot dans la terre, hors de la route, toute sa cargaison de billes déversée au sol.

L'on apprendra que le poids lourd a perdu son équilibre lorsqu'une grume s'est détachée de sa remorque. Il s'en est suivi une spectaculaire embardée, le gros porteur piquant du nez dans un talus.

Deux autres grumes finiront par défoncer la cabine du tracteur, avant de se planter à l'avant du camion, empêchant ainsi le mastodonte de terminer sa course folle dans un ravin situé à un jet de pierre de là.

Il y a eu plus de peur que de mal, puisque le conducteur et son assistant sont miraculeusement sortis indemnes de cet accident, s'en tirant avec juste quelques égra-



On a vraiment frôlé le pire.

tignures. Par contre, au plan matériel, les dégâts sont considérables.

RENFORCER LES MESURES DE SÉCURITÉ. Vitesse excessive ou mauvais chargement? Les enquêteurs n'écartent aucune piste pour déterminer les causes réelles de

cet accident. Les autres usagers de la route rencontrés à leur passage à Moanda sont restés plutôt peu bavards sur la question.

Propriété de la société Gabon Meuble Moderne (GMM) du groupe Olam, le camion grumier acci-

denté faisait partie d'un convoi de quatre véhicules chargés de bois divers. Lesquels revenaient de la zone d'exploitation de leur entreprise et se rendaient au parc à bois de la gare ferroviaire de Moanda où ils devaient décharger leur cargaison.

Depuis quelques mois, la société GMM, basée dans le regroupement de villages Diangatebé, dans le département de la Lebombi-Leyou, exploite un permis forestier sur la route de Bakoumba. Ses camions grumiers traversent quotidiennement plusieurs villages ainsi que la cité minière de Moanda. Aussi, les riverains souhaitent-ils que des mesures de sécurité soient renforcées, notamment au moment du chargement des grumes et lors de leur transport en direction de la gare ferroviaire. Car, dans cet accident de Landrebenghé, on a frôlé le pire, plusieurs cases se trouvant près de l'endroit où le chargement du poids lourd a échoué.

Tribune de la victime

Les soumissionnaires, l'appel d'offres et le soupçon de corruption

UNE dizaine d'opérateurs économiques exerçant dans le génie civil se disent actuellement victimes d'une situation, qu'ils ne manquent pas de qualifier d'ubuesque. A savoir des soupçons de corruption dans un appel d'offres lancé par une entreprise asiatique, dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures routières et autres plates-formes. D'autant plus que l'adjudicataire du marché, une société asiatique elle aussi, serait

totallement dépourvue d'expérience.

En effet, pour la réalisation de ce projet, l'entreprise auteure de l'appel d'offres aurait enregistré les dossiers de onze (11) soumissionnaires. « Mais à la grande surprise générale, dix entreprises ayant soumissionné dans les règles de l'art ont été purement et simplement mises à l'écart. Et ce, sans qu'aucune justification valable ne leur soit donnée », laisse entendre un des soumissionnaires

mis hors-jeu.

Pour le groupement des entreprises écartées, essentiellement des opérateurs gabonais, il est fort probable que l'on soit en présence d'une affaire émaillée d'un vent de corruption. D'autant plus que le marché est revenu à une société asiatique, à laquelle les nationaux évoluant dans le même secteur d'activité n'auraient d'ailleurs rien à envier.

« Nous pouvons vous garantir sur facture que la société retenue

dans le cadre de l'exécution de ces différents chantiers n'a aucune expérience en la matière. Vu que toutes les sociétés ayant déjà diligencé des travaux dans le domaine sont connues de notoriété. La plupart de celles mises injustement à l'écart ont su se faire une bonne réputation, relativement à de nombreux marchés exécutés à travers le pays. C'est dire que nous nous connaissons très bien, on sait qui fait quoi à Port-Gentil », confie le patron d'une entreprise dont

le dossier n'a pas été retenu.

Suite à cette situation, le groupe des 10 opérateurs du Bâtiment et des travaux publics (BTP) dont les dossiers n'ont pas été retenus déplorent des pratiques, qui tendent à précariser davantage les acteurs du génie civil dans le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime et ses environs. Des pratiques très mal perçues dans un contexte de fortes tensions économiques.

Par Styve Claudel ONDO MINKO